NATIONS UNIES

732e séance

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Seizième session

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

Lundi 20 juillet 1953, à 10 h. 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Page
Rapports du Conseil d'administration du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (E/2337, E/2409, E/2430, E/2437, E/C.2/359 et E/L.542)	201

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

Présents :

Les représentants des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Iran, Libye, Pays-Bas, République Dominicaine, Syrie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé.

Rapports du Conseil d'administration du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (E/2337, E/2409, E/2430, E/2437, E/C.2/359 et E/L.542)

[Point 12 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à aborder l'examen du point 12 de l'ordre du jour, concernant les rapports du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE) (E/2337, E/2409 et E/2430).

2. M. GEORGES-PICOT (Secrétaire général adjoint, chargé du Département des questions économiques et du Département des questions sociales) donne lecture d'un message adressé au Conseil par le Secrétaire général. Dans ce message, le Secrétaire général fait l'éloge de l'œuvre accomplie par le FISE et exprime l'espoir que le Conseil sera en mesure de recommander que cette œuvre humanitaire des Nations Unies poursuive sans interruption son activité sur des bases administratives et financières saines, afin que les millions d'enfants et de femmes des régions insuffisamment développées qui en reçoivent actuellement secours et assistance continuent à bénéficier de l'aide accordée au titre de ce grand programme international. Le Secrétaire général est certain que, de son côté, le FISE continuera à mettre ces programmes d'assistance en œuvre, comme il l'a fait par le passé, de manière à apporter la plus grande aide possible aux personnes assistées, en maintenant au minimum ses frais généraux administratifs dans l'accomplissement de sa tâche.

3. Prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, M. LINDT (Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance) dit que le FISE, en raison de ses ressources limitées, doit concentrer ses efforts sur les plans pour lesquels les gouvernements sont disposés à verser des contributions en monnaie nationale, et qui pourront être poursuivis alors même que le personnel du FISE aura été retiré. La perspective de jouir de l'appui du FISE a permis aux ministres qui s'intéressent aux projets d'assistance d'exercer une pression sur leurs trésoreries respectives afin d'obtenir les crédits nationaux nécessaires, et les projets eux-mêmes ont admirablement réussi; deux millions d'enfants en profitent chaque mois dans les pays insuffisamment développés.

4. L'aspect le plus important du travail du FISE est peut-être la campagne conduite contre des maladies telles que la tuberculose et le paludisme. A cet égard, M. Lindt souligne le succès obtenu par les chargés de mission, qui ont réussi à s'assurer l'appui de l'opinion nationale, et il déclare que le FISE est tout disposé à lancer de nouvelles campagnes à bref délai — contre le trachome notamment — dès que de nouveaux médicaments ouvriront des perspectives de succès.

5. Le FISE s'est particulièrement préoccupé de la protection maternelle et infantile et, à l'heure actuelle, a établi environ deux mille centres dans les pays insuffisamment développés, surtout et plus spécialement dans les régions rurales où les services existants étaient le moins satisfaisants. Ces centres, dirigés par le personnel du FISE formé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), constituent le point de départ d'une campagne qui tend, par de multiples moyens, à améliorer l'hygiène de l'enfance.

6. Si le FISE se consacre toujours à des travaux d'urgence au sens strict du terme, il a maintenant tendance à se préoccuper de programmes à plus long terme, destinés à élever le niveau de l'alimentation et, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à produire plus d'aliments, des aliments riches en protéines en particulier. En Amérique latine, par exemple, les projets prévoyant le traitement du lait et la fourniture de lait aux écoles, ont connu un succès marqué et on espère pouvoir leur donner stabilité et permanence.

7. M. Lindt est heureux de signaler qu'après les inévitables douleurs de la croissance, le FISE est maintenant parvenu à coordonner efficacement ses activités avec celles des institutions spécialisées, dont les avis qualifiés lui sont si indispensables. Les résultats de leurs campagnes combinées contre la maladie et l'ignorance sont si évidents — notamment pour ceux qui bénéficient de leur assistance — que les pays qui en profitent les apprécient chaleureusement, et leur appréciation se reflète dans les

versements croissants adressés au FISE par un nombre sans cesse plus élevé de gouvernements.

8. Le fait que le FISE dépend de contributions volontaires n'a pas facilité sa tâche, mais il n'a jamais été question de jeter l'éponge. Le budget que l'on voudrait atteindre, évalué à 20 millions de dollars environ, s'il est voté, se révélera probablement suffisant pour quelque temps; la cadence à laquelle les pays peu développés peuvent assimiler une assistance intensive connaît, en effet, des limites. M. Lindt espère toutefois qu'un jour il sera possible de répondre aux demandes d'assistance des gouvernements qui, jusqu'ici, n'ont pas bénéficié des activités du FISE, car, indépendamment des raisons généralement fournies, le FISE a le plus vif désir d'appliquer aussi largement que possible les connaissances précieuses que l'expérience lui a permis d'acquérir au cours des dernières années.

9. M. Lindt est convaincu que, si le Conseil et l'Assemblée générale décident de prolonger son activité, le FISE ne décevra pas les grands espoirs que l'on a mis en lui.

10. Le Docteur DOROLLE (Organisation mondiale de la santé) rappelle qu'à la 707e séance il avait signalé au Conseil à quel point la collaboration entre l'OMS et le FISE était étroite dans la mise en œuvre d'un grand nombre de programmes tels que la lutte contre le paludisme, les tréponématoses, la tuberculose et d'autres maladies menaçant particulièrement l'enfance. Les deux institutions collaborent entre elles, pour tout ce qui concerne l'hygiène maternelle et infantile.

11. A la fin de 1952, le Directeur général de l'OMS, s'adressant au Conseil d'administration du FISE, avait également mis l'accent sur l'importance de cette coopération. En fait, le FISE et l'OMS sont devenus de plus en plus interdépendants et une large part de l'œuvre importante qu'assume l'OMS ne peut être accomplie que grâce à l'aide accordée par le FISE.

12. Le FISE prend à sa charge le financement d'un grand nombre de projets communs. En effet, il fournit l'équipement pour de nombreuses campagnes contre la tuberculose, la pénicilline pour la lutte contre le pian et la syphilis, les insecticides et l'équipement pour des campagnes contre le paludisme, et enfin l'équipement et les fournitures nécessaires à l'exécution des programmes d'hygiène maternelle et infantile et des programmes relatifs à la nutrition. Pour la mise en œuvre de certains de ces programmes, l'OMS et le FISE collaborent avec la FAO.

13. Le FISE a participé à la construction d'une usine pour la production de pénicilline et de DDT — activité que l'OMS a récemment demandé à l'Administration de l'assistance technique (AAT) de poursuivre.

14. Il ne fait pas de doute que si, dans l'avenir, cette aide du FISE venait à manquer, il faudrait augmenter considérablement les ressources de l'OMS, sinon cette institution serait obligée de réduire les services qu'elle fournit à un grand nombre de pays — services indispensables pour améliorer l'organisation sanitaire de ces pays.

15. On peut évaluer à environ 10 millions de dollars la somme totale dont le Conseil d'administration du FISE a approuvé l'affectation, en 1953, à la fourniture de matériel et d'équipement pour des projets sanitaires; la majeure partie de cette somme intéresse des projets relatifs à l'hygiène maternelle et infantile. En outre, lorsque l'OMS a été avisée qu'elle recevrait au titre de l'assistance technique une somme de beaucoup inférieure à celle qu'on avait cru pouvoir espérer, le Conseil d'administration du FISE, tout en soulignant à juste titre le caractère exceptionnel de cette mesure, a décidé de donner son appui financier à l'OMS à concurrence de 274.000 dollars pour certaines dépenses de personnel intéressant des projets communs, en sus des dépenses de personnel déjà à sa charge pour la mise en œuvre de projets de l'OMS en matière de BCG. Par conséquent, pour ce qui est des dépenses de personnel, la contribution du FISE à l'activité de l'OMS s'élèvera, en 1953, à environ 500.000 dollars. La Sixième Assemblée mondiale de la santé a exprimé sa satisfaction de la compréhension manifestée par le FISE en cette occasion.

16. Différents par leur nature, par leurs statuts, par leur mode de financement, l'OMS et le FISE, qui poursuivent un but commun, ont progressivement mis au point un système permanent de liaison et de coordination. Le Comité mixte des directives sanitaires, composé de représentants du Conseil d'administration du FISE et du Conseil exécutif de l'OMS, étudie et donne son approbation de principe aux projets susceptibles de faire l'objet d'une action commune, projets dont l'étude technique est effectuée préalablement par l'OMS. A l'échelon du secrétariat, la liaison est assurée auprès du siège du FISE et auprès de ses principaux bureaux régionaux par un personnel médical qualifié détaché par l'OMS. Dans d'autres cas, le personnel du bureau régional du FISE est installé dans les locaux mêmes du bureau régional de l'OMS. Pour toutes ces raisons, on peut considérer que les relations entre l'OMS et le FISE sont actuellement aussi satisfaisantes que possible.

17. Sir Herbert BROADLEY (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) remercie le Président de lui donner l'occasion de rendre hommage à l'œuvre précieuse accomplie par le FISE et de faire rapport au Conseil sur les succès réalisés dans le domaine de la nutrition par l'action commune du FISE et de la FAO. Ces deux organismes ont collaboré de façon particulièrement étroite à la campagne tendant à éviter la malnutrition des mères, des enfants du premier âge, des enfants en général, à développer la distribution d'aliments aux écoliers et à améliorer les procédés de conservation du lait. Dans les régions où l'on ne dispose pas de lait, faute de services ou en raison de préjugés nationaux, les efforts ont tendu à satisfaire aux besoins en protéine des mères et des enfants grâce à des légumes que l'on cultive sur place — par exemple le soja — et à leurs dérivés. A cette fin, on a pris des mesures pour accroître la production, pour se procurer le matériel de transformation indispensable et pour faire comprendre à la population, par une éducation appropriée, la valeur de ces aliments.

18. Malheureusement, les ressources de la FAO, qu'elles proviennent de son budget ordinaire ou de la part qui lui est réservée sur les fonds de l'assistance technique, sont lamentablement insuffisantes pour conduire des opérations dont l'ampleur corresponde, si peu que ce soit, aux demandes reçues. L'insuffisance des fonds, par exemple, a empêché la FAO de participer à des projets de conservation du lait, à la production de dérivés du soja et à la formation de personnel auxiliaire nécessaire à la réalisation des programmes d'alimentation dans les territoires africains situés au sud du Sahara. Il a été inévitable aussi de diminuer dans une large proportion le nombre des bourses de perfectionnement dont l'objet

est de former du personnel capable de diriger ultérieurement les centres de transformation du lait et d'exécuter de nouveaux programmes d'alimentation. Cette formation de personnel est très importante, car on y trouve l'assurance que les travaux entrepris par les organisations internationales seront poursuivis lorsque leurs experts ne seront plus disponibles.

19. Le montant maximum des sommes que la FAO pourra spécialement affecter aux projets exécutés en commun avec le FISE en 1954 est évalué à 250.000 dollars, montant qui permettra de financer un tiers seulement des projets qui méritent d'être retenus.

20. M. QUESADA ZAPIOLA (Argentine) déclare que parmi la grande masse de documents publiés par les Nations Unies, rares sont ceux qui présentent un intérêt aussi universel et aussi puissant que le rapport du Conseil d'administration du FISE. M. Quesada Zapiola a le ferme espoir que le Conseil approuvera ce rapport à l'unanimité.

21. Le rapport signale qu'il appartiendra à l'Assemblée générale, à la fin de l'année, de décider si le FISE sera ou non maintenu en activité. De l'avis de M. Quesada Zapiola, il est inconcevable que le FISE soit supprimé, d'autant plus que son œuvre est bien loin d'être terminée. En conséquence, la délégation de l'Argentine, conjointement avec celles de la France, de l'Inde, des Philippines et des Etats-Unis d'Amérique, a déposé un amendement commun (E/L.542) au projet de résolution A de la Commission des questions sociales (E/2437) [1]. Cet amendement commun recommande de supprimer, dans le nom anglais du FISE, le mot *international*, l'idée qu'il exprime étant implicitement contenue dans l'expression *United Nations* (Nations Unies) qui fait partie de ce nom, ainsi que le mot *emergency*, car il est évident que le stade des « secours d'urgence » est dépassé et qu'il convient maintenant d'élaborer des programmes à long terme; cela ne signifie pas, toutefois, que le FISE devra se dispenser d'agir en cas d'urgence. Aux termes de l'amendement, le nom deviendrait donc *United Nations Children's Fund*; on conserverait en anglais le sigle *UNICEF* (FISE en français) sous lequel cette organisation est universellement connue.

22. Le Conseil ne doit pas se laisser décourager par l'ampleur de la tâche qui s'impose au FISE: il s'agit là d'une œuvre commune à laquelle chacun contribue selon ses moyens.

23. M. TSAO (Chine) rappelle qu'en six ans, le FISE a pu consacrer plus de 145 millions de dollars à l'assistance de millions de mères et d'enfants, dans plus de quatre-vingts Etats et territoires. La délégation chinoise prend un vif intérêt à l'œuvre du FISE, qu'elle considère comme une remarquable réalisation des Nations Unies, et un brillant exemple de ce que la coopération internationale et l'assistance mutuelle permettraient d'accomplir pour améliorer la condition dumaine. Elle accordera donc tout son appui à la proposition tendant à proroger l'existence du FISE après 1953.

24. La délégation chinoise a toujours été d'avis que, dans les pays insuffisamment développés, les mères et les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière. M. Tsao constate toutefois avec regret que, depuis la création du FISE, en 1947, jusqu'à la fin de 1950, 76 % des 113 millions de dollars consacrés à l'assistance ont été attribués à l'Europe, contre 10 % seulement à l'Asie et 3 % à l'Amérique latine. Ce n'est qu'après la fin de 1950, en conséquence de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 417 (V), que les sommes attribuées à l'Asie et à l'Amérique latine ont atteint respectivement 41 % et 15 % du montant global. De plus, pour cette seconde période, les fonds disponibles se sont élevés seulement à 32 millions de dollars, soit à peu près au quart des sommes dépensées au cours de la première période. En conséquence, et en dépit de l'excellence de l'œuvre déjà réalisée, les besoins restent considérables, notamment en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Telles sont les principales raisons pour lesquelles la délégation chinoise approuve le maintien en activité du FISE.

25. M. Tsao tient en outre à signaler que si le FISE attache aujourd'hui moins d'importance aux programmes de secours d'urgence (auxquels il n'a consacré que 31 % de ses dépenses pendant la seconde période, contre 78 % au cours de la première) et davantage aux programmes à long terme, ce changement d'orientation ne s'est produit qu'après que plusieurs pays européens eurent signifié que l'assistance du FISE leur était devenue inutile pour satisfaire à leurs besoins alimentaires et vestimentaires. Les pays situés hors d'Europe ont trois ans de retard, en ce qui concerne l'assistance reçue du FISE, et il est donc impossible de prétendre que seule l'assistance à long terme leur est nécessaire. Il serait regrettable que cette évolution, due en partie à la diminution continue des ressources du FISE et au nombre considérable des habitants des pays insuffisamment développés, dût empêcher de bénéficier des programmes de secours d'urgence les pays mêmes qui en auraient le plus grand besoin. M. Tsao espère qu'eu égard à ces considérations, le FISE réservera un accueil favorable aux propositions tendant à accorder des secours d'urgence à des régions situées dans les pays du monde moins favorisés, ou à certaines catégories d'habitants de ces pays.

26. Pour conclure, M. Tsao tient à féliciter le Directeur général qui a fait preuve de si hautes qualités d'animateur, M. Lindt qui préside avec tant de distinction le Conseil d'administration, l'OMS et la FAO qui ont étroitement collaboré à l'exécution des programmes du FISE, ainsi que les organisations non gouvernementales qui ont accordé un vigoureux appui aux efforts du FISE.

27. Mme HEFFELFINGER (Etats-Unis d'Amérique) félicite le FISE de l'œuvre inappréciable qu'il a accomplie, et se déclare favorable au maintien en existence de cet organisme; elle souligne toutefois que la position qu'elle prend ainsi ne doit pas être interprétée comme engageant le Gouvernement des Etats-Unis à verser ultérieurement des contributions financières, ce versement devant être autorisé par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

28. Elle aimerait proposer, toutefois, certaines modifications touchant la gestion du FISE; elle a donc présenté, conjointement avec les délégations d'Argentine, de la France, de l'Inde et des Philippines, une proposition d'amendement (E/L.542) au projet de résolution A (E/2437) de la Commission des questions sociales.

29. Elle souhaite, en premier lieu, que l'on supprime, dans la dénomination officielle de l'organisation en anglais,

[1] Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, seizième session, Supplément n° 7* (page 22).

les mots *international* et *emergency*; il lui semble, en effet, que les activités du FISE n'ont pas pour objet exclusif, ni même essentiel, de remédier aux situations ayant un caractère « international » et « d'urgence ». Il ne faudrait toutefois pas, selon elle, considérer comme interdite au FISE toute activité ayant trait à des situations appelant effectivement des secours d'urgence. Elle n'entend pas non plus proposer de modification au sigle *UNICEF* sous lequel le Fonds est universellement connu.

30. La délégation des Etats-Unis approuve le paragraphe 2 du projet de résolution A présenté par la Commission des questions sociales; elle estime toutefois que l'on devrait retenir, dans le texte définitif, les dispositions nécessaires pour permettre au Conseil de procéder périodiquement à l'examen des activités du FISE et d'être ainsi en mesure de présenter à l'Assemblée générale des recommandations appropriées qui lui permettraient d'agir. Elle souhaiterait, en outre, que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à veiller au maintien, à tous les échelons, d'une coordination effective entre les travaux du FISE, les travaux de la Division des activités sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui ont trait à la protection de l'enfance — soit directement, soit en ce qui touche aux fonctions consultatives en matière de service social — et enfin les travaux qui s'inscrivent dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. A ce propos, elle espère que le décompte des frais encourus sur place ou des dépenses engagées par chaque organisme ou service pour l'exécution du programme d'assistance technique, ou au titre du FISE, seront fournis séparément aux deux administrations. D'autre part, elle estime que le Secrétaire général devrait faire rapport au Conseil en 1954 et ensuite chaque fois que l'utilité s'en fera sentir, sur les activités ainsi coordonnées des trois organismes en question, après avoir consulté le Directeur général du FISE et le Président du Bureau de l'assistance technique (BAT). Elle n'ignore pas que chacun des organismes présente déjà séparément un rapport au Conseil, mais elle pense que ces activités revêtent une importante suffisante pour justifier les mesures nouvelles qu'elle propose.

31. Pour conclure, Mme Heffelfinger rappelle qu'elle a proposé un amendement aux termes duquel il est recommandé à l'Assemblée générale de féliciter le FISE, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées d'avoir entretenu des relations de travail de plus en plus étroites; elle désirerait toutefois voir le FISE profiter, dans toute la mesure du possible, des consultations d'experts à temps partiel organisées au siège de la FAO et accorder une attention plus soutenue encore aux problèmes d'alimentation et de nutrition de l'enfance. Il lui semble que l'on pourrait demander au Groupe de travail sur l'action à long terme en faveur de l'enfance, organe du Comité administratif de coordination, de prêter son concours pour faciliter la coopération entre les deux organisations.

32. M. ANDERSON (Royaume-Uni) remercie M. Lindt de son exposé et félicite le Directeur général du FISE et le personnel du secrétariat de cette organisation du travail qu'ils ont accompli. Pendant la période considérée, l'exécution de nombreux projets a été soit entreprise, soit poursuivie dans des territoires dépendant du Royaume-Uni et le concours reçu du FISE s'est révélé très précieux. Le représentant du Royaume-Uni souligne tout l'intérêt qui s'attache à ce que l'assistance donnée par le FISE vienne s'inscrire dans le cadre des projets de longue haleine établis dans chaque pays en vue du développement économique et social, et il cite en exemple la campagne de lutte contre la lèpre entreprise au Nigéria: le concours donné à cette occasion par le FISE représente une activité nouvelle de cette organisation et M. Anderson espère qu'elle sera couronnée de succès. Le FISE, travaillant en collaboration avec les services administratifs des divers pays et avec les autres institutions internationales, rend de précieux services et M. Anderson espère qu'il pourra poursuivre son œuvre.

33. En ce qui concerne l'amendement commun (E/L.542) au projet de résolution A de la Commission des questions sociales (E/2437), M. Anderson reconnaît qu'il serait logique de supprimer le mot *emergency* qui figure actuellement dans le titre du FISE: cette modification traduirait en effet le changement d'orientation des activités du FISE. Il espère, toutefois, que le FISE ne cessera pas de donner des secours d'urgence dans le cas de désastres soudains; ce sont ces secours donnés sans tarder qui ont été, dans le passé, l'un des moyens par lesquels le FISE s'est acquis une haute réputation. En outre, ce genre d'assistance permet de conjuguer l'action internationale de caractère intergouvernemental et l'action internationale d'organisations non gouvernementales. Il se félicite donc de constater, d'après les commentaires que vient de faire la représentante des Etats-Unis, que les auteurs de l'amendement commun n'entendaient pas retirer au FISE toute compétence pour fournir des secours d'urgence.

34. La question de l'avenir du FISE doit être examinée, dans tout son ensemble, à la lumière des données relatives à sa situation financière. Le Gouvernement du Royaume-Uni n'ignore pas que les ressources, non attribuées, du FISE sont maintenant à un niveau très bas et il envisagera cette question de la manière la plus favorable possible, compte tenu de l'ensemble de la situation financière et des autres engagements du FISE, lorsque se posera la question d'une nouvelle contribution éventuelle du Royaume-Uni.

35. M. PLEIĆ (Yougoslavie) tient à rendre hommage au Directeur général du FISE et exprime l'espoir que les heureux résultats de son activité seront bientôt consacrés de manière officielle par une décision unanime, assurant le maintien en activité du FISE sous sa direction si compétente. Il adresse également ses félicitations au Président du Conseil d'administration. La Yougoslavie a vivement apprécié l'assistance que lui a fournie le FISE, qu'elle continuera d'appuyer sans réserve.

36. Trois ans se sont écoulés et la question de l'avenir du FISE est de nouveau soumise à l'examen du Conseil: l'accord presque unanime, qui s'est réalisé pour le maintien en activité du FISE, doit être considéré comme particulièrement significatif, étant donné la tension politique qui a caractérisé cette période et la grande diminution des ressources dont dispose le FISE.

37. Le problème le plus grave reste toutefois celui du financement; mais il ne faut pas oublier que le nombre des pays qui ont versé une contribution est passé de 41 en 1950 à 43 en 1953, que plus de 25 gouvernements

ont pour usage de verser régulièrement des contributions chaque année, enfin que le pourcentage que représentent les contributions versées par les pays insuffisamment développés est passé de 5,8 dans la période comprise entre 1947 et 1950, à 17,7 en 1952. M. Pleić estime que la tendance qui se manifeste ainsi, en ce qui concerne les contributions des gouvernements, permet de croire que le FISE pourra compter sur la continuité de l'appui financier qui lui est nécessaire. M. Pleić se déclare également convaincu que le FISE continuera à employer de la manière la plus utile les ressources dont il pourra disposer. Il est heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement de la Yougoslavie a décidé de verser, pour 1954, une contribution d'un montant de 200.000 dollars, payable soit en dinars, soit en nature. En décidant de maintenir le FISE en activité, le Conseil contribuerait sans nul doute à accroître le prestige des Nations Unies: cette décision ne pourrait manquer d'être très favorablement accueillie dans le monde entier.

38. M. ENNALS (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, déclare qu'une des tâches principales de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) est de faire connaître dans le monde les objectifs des Nations Unies et de solliciter de l'aide pour leurs activités. Les deux objectifs le plus aisément compris par l'opinion publique sont l'avènement de la paix et l'instauration d'une vie plus saine et plus heureuse pour les enfants du monde entier. De toutes les activités accomplies au nom des Nations Unies, ce sont les travaux du FISE qui rencontrent l'approbation la plus unanime et la plus universelle. La FMANU a été, dès le début, l'un des plus solides partisans du FISE et n'a pas cessé de lui renouveler son appui. Elle a tenté de contribuer à ses travaux en faisant de la propagande en sa faveur, en priant instamment les gouvernements de continuer et, le cas échéant, d'augmenter leur participation financière, en lançant des appels pour recueillir des contributions privées et en participant au Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE.

39. M. Ennals appelle l'attention du Conseil sur la déclaration publiée en commun par 19 organisations non gouvernementales, en faveur du maintien en activité du FISE (E/C.2/359). Il est significatif que tant d'importantes organisations non gouvernementales, qui diffèrent tellement par leurs objectifs, leur composition et leurs activités, se soient réunies spontanément pour soumettre au Conseil cette déclaration. Un grand nombre des organisations signataires travaillent en contact étroit avec le FISE et quelques-unes s'occupent activement de la protection de l'enfance.

40. L'orateur est persuadé que les Etats Membres qui ont versé au FISE des contributions régulières continueront à le faire. Il espère sincèrement que d'autres gouvernements qui n'ont pas versé de contributions au cours des dernières années le feront désormais et prouveront ainsi de façon tangible l'intérêt qu'ils attachent aux activités humanitaires qui ont fait des Nations Unies une réalité vivante pour des millions de gens dans le monde entier, et surtout pour des millions d'enfants.

41. Il ressort de la lecture de l'amendement commun (E/L.542) au projet de résolution A de la Commission des questions sociales (E/2437), que l'on propose de changer le nom anglais du FISE, mais M. Ennals se réjouit de voir que l'on gardera le signe *UNICEF*, car c'est sous ces initiales que l'organisation s'est fait connaître dans le monde entier.

42. Pour conclure, l'orateur exprime l'espoir que le Conseil sera unanime à appuyer la recommandation de la Commission des questions sociales qui vise à prolonger l'existence du FISE, et manifestera ainsi que la valeur des travaux du FISE est universellement appréciée.

43. Mlle SENDER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, constate que bien des gens sont souvent portés à demander des preuves tangibles de l'efficacité des Nations Unies. L'œuvre du FISE est l'un des exemples les plus frappants de ce que peut faire la collaboration internationale avec des fonds relativement réduits. Les secours d'urgence, dont le FISE s'est chargé au début, auraient suffi à eux seuls pour justifier son existence, mais depuis 1950 le FISE consacre davantage ses efforts à l'exécution de projets à long terme, en particulier dans les pays insuffisamment développés.

44. L'une des particularités du FISE, c'est que son plan d'opération exige toujours des gouvernements locaux une contrepartie correspondant à ses propres versements. En 1952, en contrepartie des allocations du FISE, qui dépassaient 15 millions de dollars, les gouvernements ont versé plus de 23 millions de dollars, et ces chiffres ne comprennent pas les dépenses qu'exige la continuation des programmes lorsque l'aide du FISE a pris fin. Le FISE collabore très étroitement avec les institutions spécialisées, mais il n'existe aucune autre organisation qui s'occupe uniquement des enfants. Aucune autre institution n'a fait tant de choses avec si peu d'argent; Mlle Sender cite des chiffres qui montrent combien l'assistance donnée par le FISE est relativement peu coûteuse. Par exemple, dans une campagne de vaccination au BCG, il en a coûté à peine 4 cents pour immuniser un enfant contre la tuberculose.

45. Le *Rapport préliminaire sur la situation sociale dans le monde* (E/CN.5/267/Rev.1) [2] a montré que le FISE avait encore énormément à faire, et, d'après Mlle Sender, il faut prolonger l'existence du FISE au moins jusqu'au moment où les conditions sociales seront très nettement améliorées, surtout dans les pays insuffisamment développés. L'activité du FISE est fort précieuse, car elle suscite partout un esprit de bonne volonté et de solidarité, et montre que l'on pourrait rendre plus calmes et plus sereines toutes les relations internationales si on les abordait dans le même esprit.

46. Mlle Sender espère que les sommes versées au FISE seront suffisantes pour lui permettre de poursuivre une activité qui contribue à faire du nom des Nations Unies le symbole d'une volonté de faire le bien.

47. M. VIRA (Inde) félicite M. Lindt de son exposé et il rend hommage au travail accompli par le Directeur général et tout le personnel du FISE. Dans l'Inde, on admire grandement l'action du FISE, mais il ne faut pas oublier qu'il reste encore beaucoup à faire. Aussi longtemps qu'il y aura partout, et surtout dans les pays insuffisamment développés, tant d'enfants dans la misère,

[2] Publication des Nations Unies, n° de vente: 1952.IV.11.

le monde ne peut espérer connaître la prospérité ou la stabilité. M. Vira se réjouit donc de constater que l'on attache maintenant moins d'importance aux programmes de secours d'urgence et davantage aux programmes à long terme, moins aux besoins de l'Europe et davantage à ceux des pays insuffisamment développés. Il espère même que, dans l'avenir, on consacrera aux pays insuffisamment développés un pourcentage des fonds du FISE encore plus élevé.

48. Il enregistre avec plaisir la collaboration, à tous égards excellente, du FISE et des institutions spécialisées et il espère que cette collaboration se resserrera encore davantage. Elle a permis à tous ces organismes d'obtenir des résultats beaucoup plus considérables qu'ils n'auraient pu le faire isolément.

49. Le FISE a débuté comme une institution de secours d'urgence, mais, étant donné l'immensité de sa tâche, on ne peut plus le considérer comme une organisation purement temporaire. M. Vira a participé à la rédaction de l'amendement commun (E/L.542) qu'on propose d'apporter au projet de résolution A (E/2437) de la Commission des questions sociales; il explique que la suppression du mot *emergency* dans le nom anglais du FISE *(United Nations International Children's Emergency Fund)* aura pour effet de donner à l'institution un caractère plus permanent. Mais, par ce changement de titre, personne n'a le moindre désir de modifier le champ de ses activités et M. Vira espère que le FISE continuera à donner son assistance dans les cas d'urgence qui pourraient se produire.

50. M. FENAUX (Belgique) annonce que le Gouvernement belge a décidé que la contribution globale de la Belgique au FISE s'élèverait pour 1953 à 200.000 dollars. Cette contribution sera constituée, d'une part, par un versement initial du Gouvernement belge qui s'élèvera à 100.000 dollars et, d'autre part, par les contributions privées recueillies sous l'égide de la section belge du FISE, dont le montant sera, le cas échéant, complété par le Gouvernement belge pour que le chiffre global de 100.000 dollars soit atteint. Le Gouvernement belge montre ainsi la confiance qu'il éprouve à l'égard du FISE.

51. La délégation belge approuve la recommandation de la Commission des questions sociales tendant à inviter le FISE à poursuivre son activité. Comme l'a déclaré le Président du Conseil d'administration du FISE, cette institution augmente le crédit de l'Organisation des Nations Unies dans le monde. De même, par son action, elle augmente les possibilités de développement économique des pays qui bénéficient de son aide. Cette action s'intègre donc dans l'ensemble des activités des différentes organisations internationales. La délégation belge est satisfaite de la coordination établie entre le FISE, la FAO et l'OMS.

52. En terminant, M. Fenaux signale qu'il se prononcera en faveur du projet de résolution A (E/2437) présenté par la Commission des questions sociales, et de l'amendement commun à ce projet, bien que ces amendements lui paraissent à certains égards superflus. Enfin, le représentant de la Belgique rend hommage à tous les animateurs du FISE et notamment à son Directeur général, au Président du Conseil d'administration et au Président du Comité du programme.

53. M. SHAW (Australie) rappelle qu'en ce qui concerne l'avenir du FISE, c'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de prendre la décision d'ensemble. Il ne se propose donc pas de commenter en détail la gestion et le fonctionnement du FISE, mais désire simplement mettre en relief un ou deux points, qui intéressent le Conseil en tant qu'organisme coordinateur des activités économiques et sociales des Nations Unies.

54. En premier lieu, il constate que le FISE a réalisé une structure organique fort heureuse. Son Conseil d'administration examine tous les projets et les approuve avant leur mise en œuvre; il a, pour l'aider, son propre comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Il y a aussi une hiérarchie très nette et sans entrave depuis l'autorité supérieure jusqu'au personnel en mission. La structure organique du FISE est un excellent modèle, dont pourrait s'inspirer l'administration des institutions spécialisées et des autres fonds extrabudgétaires.

55. En second lieu, M. Shaw félicite le FISE de sa collaboration avec les institutions spécialisées et de la division très claire des responsabilités à laquelle il est parvenu, le FISE procurant les fournitures et les institutions les avis de leurs experts. Il espère que l'on continuera d'appliquer cette méthode et il approuve le dernier paragraphe de l'amendement commun (E/L.542). Il fait remarquer que ce paragraphe ne doit pas être pris pour une critique des relations qui ont existé dans le passé entre le FISE et les institutions, car le Gouvernement de l'Australie, en ce qui le concerne, n'a jamais eu qu'à se féliciter de ces relations.

56. En troisième lieu, M. Shaw félicite le FISE d'avoir su coopérer avec les autorités locales et rappelle que celles-ci ont grandement aidé le FISE à mener à bien son action.

57. Pour ce qui est de la situation financière du FISE, M. Shaw fait observer que, par ses versements, d'origine gouvernementale et privée, l'Australie vient au premier rang des pays contributaires en ce qui concerne les versements par habitant, et au second si l'on fait état du montant total des sommes recueillies. M. Shaw félicite les Etats-Unis d'Amérique qui fournissent au FISE l'appui le plus considérable, et il rappelle que, sans cet appui, le FISE ne pourrait pas continuer ses travaux. Les pays insuffisamment développés ont été eux aussi un ferme soutien du FISE et ont versé des sommes beaucoup plus élevées qu'ils n'auraient dû le faire, d'après le tarif normal des contributions aux Nations Unies.

58. La délégation australienne appuiera certainement le projet de résolution A présenté par la Commission des questions sociales (E/2437), ainsi que l'amendement commun (E/L.542). Il a toutefois une réserve à faire. Le Gouvernement de l'Australie en est convaincu: le FISE doit être maintenu, mais il doit pour cela avoir la certitude que les appuis financiers continueront. Si les appuis financiers ne sont pas assurés, le Gouvernement australien aura peut-être à revenir sur son attitude.

59. En conclusion, M. Shaw félicite le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et tout le personnel du FISE pour leur excellent travail.

La séance est levée à 12 h. 35.

Printed in Switzerland 14716—July 1953—750